



PRÉFET DES ARDENNES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Charleville-Mézières, le 12 août 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Point de situation n°2 : évolution de la pollution de l'Aisne entre Challerange et Vouziers

Tout au long de la journée du 12 août, les opérations de lutte contre la pollution de l'Aisne en aval de Challerange se sont poursuivies.

Toutefois, aucune mortalité piscicole n'a été aujourd'hui relevée en aval du barrage de Falaise par les agents de l'office français de la biodiversité, signe d'une probable dilution de la nappe de pollution.

Les pêcheurs de la fédération de pêche des Ardennes et de nombreux bénévoles, soutenus par le SDIS des Ardennes, ont continué à travailler au retrait des poissons morts. Sur les deux derniers jours, plus de deux tonnes de poissons ont été retirées. Ce travail continuera demain 13 août.

L'Agence régionale de santé poursuit un suivi spécifique de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

Le préfet des Ardennes rappelle que l'interdiction de pratiquer des activités nautiques et de loisirs et d'accéder aux berges dans cette zone est maintenue au moins jusqu'au vendredi 14 août 2020 inclus.

Le préfet des Ardennes salue une nouvelle fois le travail accompli par les services et les bénévoles mobilisés depuis le début de la semaine pour lutter contre les conséquences de ce dommage exceptionnel à l'environnement.

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle
et de la représentation de l'État

Mél : pref-communication@ardennes.gouv.fr



1, place de la
Préfecture
08005 Charleville-
Mézières cedex